

ABONNEMENT

SAUMUR	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne
A SAUMUR
au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier in réductio les annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 16 JUIN

Le procès Burdeau-Drumont

Mardi est venue, devant la Cour d'assises de la Seine, la poursuite en diffamation intentée par M. Burdeau, député, à M. Drumont, qui, dans son journal la *Libre Parole*, l'accusa d'avoir « élargi » pour conclure, comme rapporteur de la Chambre, au renouvellement du privilège de la Banque de France.

Ce procès a fourni des révélations intéressantes, et le gouvernement semblait redouter des incidents sensationnels à en juger par le déploiement des forces massées aux abords du Palais, et plus particulièrement autour de la Cour d'assises.

Après les plaidoiries, le jury s'est retiré dans la salle des délibérations. Après trois quarts d'heure de suspension, l'audience est reprise, et la Cour prononce son arrêt.

M. Millot, gérant de la *Libre Parole*, est acquitté ; M. Drumont est condamné, mais avec circonstance atténuante, à trois mois de prison et mille francs d'amende, plus à une insertion du jugement répétée huit jours de suite dans la *Libre Parole* à partir du prochain numéro, enfin à l'insertion du jugement dans 80 journaux sans que le coût de chacune puisse dépasser mille francs.

A sa sortie du palais, M. Drumont est aussitôt entouré par 500 personnes qui lui font une ovation. De nombreux agents se précipitent alors, chargent avec brutalité et opèrent quelques arrestations tandis que M. Drumont s'éloigne en voiture avec le marquis de Morès.

Aucune manifestation ne se produit devant les bureaux de la *Libre Parole*.

Au cours des plaidoiries, M. l'avocat général

s'étant permis de vouloir diriger la plaidoirie de M. Saint-Aubin, cet avocat s'est assis en protestant.

Des applaudissements ayant éclaté parmi les avocats présents et dans l'auditoire, le président a fait évacuer la salle et la Cour s'est retirée.

M. WILSON ET M. RICARD

M. Ricard osera-t-il poursuivre M. Wilson ? Depuis qu'on a menacé le gendre de M. Grévy, il s'est écrié : « Gare à mes dossiers ! » Maintenant le ministre de la justice hésite ; les poursuites ne sont pas ordonnées, M. Ricard craint les dossiers.

Nous lisons dans le *Petit Journal* : « Le défi doit être relevé. Crier : « Gare aux dossiers », c'est dire que l'honneur des chefs de la République est à la merci de révélations scandaleuses ; essayer d'un pareil chantage en ce moment, c'est avouer qu'on est coupable, mais qu'on compte sur la peur pour trouver des complices là où il devrait n'y avoir que des juges.

M. Ricard ne voudra certainement pas reculer devant ces menaces et courir un danger bien plus grave, celui de passer pour le protecteur de M. Wilson.

A la Chambre des députés, on est convaincu que M. Ricard aimera mieux poursuivre des jésuites ou fermer des chapelles que se mettre mal avec M. Wilson.

Gare aux dossiers ! A ce cri M. Ricard a perdu toute jactance.

On s'attendait à l'arrestation de M. Wilson, si les faits dont on l'accuse sont prouvés, — et il se trouve que ce sont les poursuites qui sont arrêtées.

INFORMATIONS

LA DROITE CONSTITUTIONNELLE

Suivant le *Gaulois*, la Droite constitutionnelle ne publierait pas de manifeste. M. Pion se bornerait à formuler son programme dans un grand discours à Lille ou à Lyon.

Le *Figaro* engage les députés décidés à accepter la République à reconnaître formellement la légitimité de la République et à prendre franchement le nom de parti républicain conservateur.

MORT DE M^r L'ÉVÊQUE DE QUIMPER

M^r Lamarche, évêque de Quimper, est mort presque subitement hier matin à cinq heures et demie. Le prélat souffrait depuis longtemps d'un cancer à l'estomac.

M^r Lamarche était né le 12 mars 1827, à Paris.

Aumônier militaire pendant la campagne de Crimée, il fut après la campagne nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Après la prise de Sedan, il voulut être interné avec nos prisonniers à Breslau, en Poméranie, afin de remonter le moral de ses malheureux compagnons d'armes.

En 1877, l'abbé Lamarche était nommé à la cure de Sainte-Marie des Batignolles, à Paris, où il resta dix ans.

Le 29 septembre 1887, il fut nommé évêque de Quimper et préconisé le 25 novembre de la même année.

Il fut sacré à Notre-Dame, à Paris, le 29 janvier 1888.

En 1886, le gouvernement envoyait en Allemagne l'abbé Lamarche pour le charger de s'entendre avec les autorités allemandes afin d'obtenir la concession perpétuelle pour un monument élevé à ses frais à nos soldats morts en captivité.

L'abbé Lamarche réussit dans sa mission.

UN NOUVEAU JOURNAL

A partir de ce soir, jeudi, le *Libéral* paraîtra sous la direction politique de M. Robert Mitchell, député, et avec un certain nombre de députés inscrits au groupe de la Droite républicaine.

UNE ARRESTATION

La femme de l'anarchiste Bricou, soupçonnée d'être complice de l'explosion du restaurant Véry, a été arrêtée avant-hier soir, non sans peine, car elle s'est vigoureusement débattue en essayant d'ameuter la foule par ses cris.

ÉTRANGER

LES ÉLECTIONS BELGES

Le résultat des élections qui viennent d'avoir lieu en Belgique est aujourd'hui complètement connu. Pour le Sénat, 45 catholiques et 29 libéraux. Il y a deux ballottages. Pour la Chambre ont été élus 90 catholiques et 54 libéraux. Il y a huit ballottages. Les libéraux prétendent, peut-être avec une certaine présomption, pouvoir gagner encore un siège au Sénat et dix à la Chambre. Quelle que soit la valeur de ces prévisions, la majorité resterait, en tout cas, aux catholiques.

Les résultats des élections ont provoqué une vive agitation et des bagarres. Des bandes socialistes ont manifesté contre les catholiques à Bruxelles, Liège, Gand. Le local du cercle catholique, à Ath, a été saccagé. Les vitres des établissements religieux ont été brisées. La gendarmerie à cheval dut intervenir. Il y eut plusieurs blessés. La foule a déparé les rues.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 15 juin 1892.
La spéculation se livre à une véritable exagération en poussant au-delà de 100 fr. le cours du 3 0/0 ; ces exagérations se payent toujours

Feuilleton de l'Écho Saumurois

La Folle de la Grand'Lande

Par OCTAVE FÉRE.

IV

L'ANGE DE L'AGONIE (Suite)

Le reste de l'assistance appartenait à l'armée royaliste, sauf une pauvre femme hâve, flétrie, l'œil hagard, qui se glissa dans un coin, et dout toute l'attention, toutes les facultés se dressaient sur Louise et sur le capitaine. C'était Manette qui, ayant suivi son père au château, avait saisi quelques mots de ce qui allait se passer, et à laquelle il restait assez d'instinct pour comprendre qu'au moindre mot, à la moindre démonstration, ou l'expulserait. Elle ne se rendait s'ailleurs qu'un compte très vague de ce spectacle ; elle voulait avant tout voir le capitaine, l'entendre, toucher ses habits s'il passait près d'elle.

Elle avançait la tête à travers les rangs pressés des paysans debout devant elle, et comme ils ne se prétaient pas suffisamment à ses desirs :

— Laisse-moi voir ! laisse-moi voir ! répétait-elle tout bas à Pierre Durand le sergent.

— Mais est-elle curieuse cette vieille ! faisait un gars peu disposé à se ranger.

— Eh ! laisse-la tranquille un peu, cette femme, répondit Pierre en forçant les coudes et les épaules rebelles à s'écartier : c'est habitué à vivre dans les bois, ça n'a jamais vu tant de monde à la fois. Allons, satisfaites-vous, la mère, et, pour notre peine, vous ne vous jetterez pas de sort.

— Tu es un bon gars, toi, merci. Et qu'est-ce qu'on va lui faire à ce brave jeune homme ?

— Ah ! ça ne nous regarde pas, ça, ma vieille ; mais *motus*, ou sinon, en ma qualité de sergent...

— Je n'ouvre plus la bouche.

En effet, elle devint muette et attentive, en proie à une perception douloureuse, quoique très vague, du drame auquel elle assistait.

Brutus laissa à peine le marquis ouvrir la séance ; il s'emporta en récriminations furibondes contre la violence dont lui et son compagnon étaient victimes, déclara qu'ils ne s'abaisseraient pas à se défendre devant un conseil illégal, composé d'insurgés, de rebelles, dignes du dernier supplice.

Hector, esclave de sa consigne, obéissant jusqu'au bout aux ordres qu'il avait reçus de son colonel, d'exécuter aveuglément les volontés du commissaire de la Convention, ne s'éleva pas contre ce système qui établissait une solidarité fatale entre lui et son co-accusé. Pousant d'ailleurs jusqu'au fanatisme le sentiment de la dignité, il ne voulait pas devant Louise s'abaisser jusqu'à tenter une justification qui n'eût abouti, en résumé, qu'à des circonstances atténuantes devant un tribunal qui pouvait les reconnaître, mais non pas en tenir compte.

Les papiers trouvés dans le chapeau de Brutus passèrent sous les yeux des cinq membres du tribunal.

— Vous avez la parole, monsieur le baron, dit le marquis à son voisin de droite qui remplissait les fonctions de rapporteur.

Celui-ci, en se levant, regarda M^{de} du Versant, dont les yeux lui adressaient une éloquente invocation ; mais il lui montra gravement les pièces éparses sur le bureau, et son geste eut une éloquence si désespérante qu'elle leva les regards au ciel, comme si de là seulement elle attendait quelque secours.

Hector ne se trompa pas à ce dialogue muet. Il comprit que la jeune Vendéenne l'a-

vait recommandé au commandant, mais que celui-ci, malgré sa déférence pour elle, ne pouvait le sauver.

Cet échange de regards signifiait bien cela en effet ; mais il lui sembla que ce n'était pas tout. Un malaise, une amertume étranges lui pressèrent le cœur. Il en voulait à la jeune fille de lui chercher un appui près de ce gentilhomme. Un peu plus, il eût étouffé Brutus, qui n'avait rien perdu non plus de cette mimique, et qui, l'interprétant de son cynisme ordinaire, lui murmura à l'oreille :

— La belle demoiselle est amoureuse de ci-devant ; il serait gai de troubler ces amours aristocrates !

La fermeté du capitaine faibit à cette interpellation. Une angoisse lui mordit le cœur. A aucun prix maintenant il n'eût voulu devoir son salut à Mlle du Versant. Il éprouvait une âcre satisfaction à l'idée que ses efforts avaient échoué, qu'elle aurait le remords de l'avoir livré et perdu. Il eût accepté le supplice le plus cruel, afin d'augmenter ses regrets. Comme elle s'était hasardée à lever les yeux sur lui avec une douce compassion, il détourna les siens et imprima à son visage l'expression d'une insultante ironie.

relâchée, mais procès-verbal a été dressé contre elle.

BOURGUEIL. — La musique municipale de Bourgueil s'est réunie pour donner une aubade et offrir un bouquet magnifique à son sympathique chef, M. Labarre, en raison des succès obtenus dimanche au concours d'Angers.

COurses DE LA FLÈCHE

Les courses de l'arrondissement de La Flèche auront lieu, cette année, le 24 juillet.

Le programme comprendra deux courses au trot pour les chevaux du pays et de la région. Une course militaire et plusieurs steeple-chases.

NÉCROLOGIE

M^{me} la comtesse de la Bourdonnaye, née Caroline-Louise-Antoinette de Menou, est morte avant-hier, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, en son hôtel de la rue Bellechasse, à Paris.

La défunte laisse deux fils, le comte et le vicomte de la Bourdonnaye, ce dernier député de Maine-et-Loire, et une fille, mariée au comte Sixte de Saint-Seine.

Les obsèques seront célébrées demain, à midi, à l'église Sainte-Clotilde.

MANŒUVRES D'AUTOMNE

La 21^e division exécutera ses manœuvres d'automne en Vendée, entre Clisson et Montaigu. La 22^e division, venant de Brest, Quimper, Vannes et Lorient, manœuvrera aux environs de Blain. Le 9 septembre, selon toute probabilité, la 21^e division passera la Loire, entre Nantes et Thouaré, avec le concours des pontonniers d'Angers. Après cette importante opération, le corps d'armée sera réuni et exécutera une manœuvre de corps d'armée contre un ennemi figuré vers Châteaubriant et Nozay. La revue finale aura lieu aux environs de cette dernière ville, et le général Fay, atteint par la limite d'âge, fera ses adieux au corps d'armée.

LES VAGABONDS DANS LES CAMPAGNES

Nous avons déjà souvent parlé de ce fléau des campagnes; nous croyons devoir cependant nous élever une fois de plus, avec la *Réforme économique*, journal patronné par M. Viger, et le *Nouvelliste de Rouen*, contre ces prétendus ouvriers sans travail, la plupart du temps des paresseux, qui font de la mendicité une profession et de la charité une institution:

Par les sentes et les sentiers les plus écartés, ils vont les uns par bandes, les autres isolément. Le plus souvent encore, chaque groupe se fractionne, et, à tour de rôle, chacun de ses membres vient frapper à la même porte, s'emportant si on leur refuse ou si l'aumône offerte n'est pas à son gré.

► Pour se rendre compte de cet état de cho-

ses, il faut habiter la campagne, surprendre par instant, au carrefour d'un chemin, des lambeaux de phrases échangées entre ces dignes industriels de la besace, ou connaître les confidences, les « tuyaux » qui se donnent dans les granges isolées où la charité locale leur ouvre un asile à la tombée de la nuit.

Parmi tous ces mendiants que l'on voit dans le courant d'un mois fréquenter la même région, on pourrait aisément établir une longue hiérarchie, depuis les « abonnés » à la semaine jusqu'au « rouleur de profession ».

« Les uns sont des gens de la localité, pauvres travailleurs âgés ou infirmes, devant qui s'ouvrent toutes les portes charitables....

► A côté de ceux-là et avant d'entrer dans la catégorie des mendiants invétérés, il existe des « roublards ». Ce sont surtout des femmes d'un âge incertain, à l'air propre et à la mise savamment combinée. Quand elles ne se croient pas vues, elles trottent aisément; mais arrivent-elles auprès d'une habitation ou se sentent-elles observées, leur marche se ralentit; le bâton, tout à l'heure si allégrement porté, se fait béquille soufflain. »

La prison, dans laquelle on enferme de temps à autre quelques-uns de ces misérables, ne les épouvante guère:

« La « prison », ils ne la redoutent pas, au contraire. Lorsque vient l'hiver, il commet un délit dont il a calculé la portée à l'avance, et, chauffé, nourri, logé aux frais de l'Etat, dans une inaction relative, il continue à se laisser vivre tranquillement en espérant le renouveau, tandis que tant de braves gens — les vrais malheureux, ceux-là — souffrent et peinent.

► De temps en temps, un crime, une effraction, une série de vols ou d'incendies amènent une rafle. Le coupable s'y trouve pris quelquefois et le reste vite relâché: la place manquerait dans les prisons!

► Mais, à côté de ces attentats, sans cesse plus nombreux, et dont l'opinion publique s'émue et s'effraie, combien de vols impunis, de poulaillers dévastés, de garennes anéanties, de « meules » détruites et de délits si vite classés? »

Que peuvent à la campagne quelques gendarmes contre cette masse errante de mendiants éparpillés en tous sens, aujourd'hui là, demain plus loin?

Le paysan lui-même endure tout sans se plaindre, tant sa répulsion est grande pour les choses de justice qui ne touchent point la chicane. Dans le gendarme, il voit moins un protecteur qu'un ennemi qui le guette et lui fera, un de ces soirs, le procès de lanterne attendue.

La crainte aidant, le paysan donne, et lorsque tant de misères restent sans soulagement, le rouleur draine à son profit le plus clair de la charité publique, sûr à peu près de l'impunité.

— Ah! bah! pas de père?..

— Sans doute, vu que l'innocente s'était laissé enjôler par un gredin qui l'a plantée là après, et qui a été obligé ensuite de se sauver du pays, étant un maraudeur fini, et ayant tué un garde-champêtre.

— Attends donc, fit un des assistants, je me rappelle qu'on m'a conté quelque chose comme ça dans ma jeunesse, à preuve que le chenaupan se nommait Antoine Bertrand; mon père l'a connu et il en avait fièrement peur.

— C'est cela même... Vous voyez donc bien qu'il ne faut pas craindre la Manette, et qu'elle est plus malheureuse que coupable.

Pendant ce colloque, celle qui en était l'objet avait pris sa course à travers la campagne, franchissant les fossés, les haies, les ravins. Ses cheveux pendaient en désordre autour de son front, les ronces déchiraient ses pieds, mais elle marchait, marchait, marchait toujours, et ses lèvres répétaient sur le ton de sa mélodie habituelle:

— Ils ne le tueront pas! ils ne le tueront pas!...

(A suivre.)

BOURSE DE PARIS

Du 13 Juin 1892

3 0/0	99 85
3 0/0 nouveau	99 95
3 0/0 amortissable	100 45
4 1/2	105 65

CONSEILS ET RECETTES

UN TRAITEMENT DU CROUP

M. Pilière (de Chardeville) a communiqué à l'Académie de médecine un mémoire sur un traitement du croup qui lui aurait donné d'excellents résultats.

Ce praticien résume ainsi ce mode de traitement:

« Je fais pratiquer, toutes les deux heures pendant le jour et toutes les trois heures pendant la nuit, des pulvérisations dans la gorge avec une solution de sublimé à 1 pour 500 chez les enfants au-dessus de deux ans et à 10 0/0 chez les enfants au-dessus de cet âge. Jamais je n'ai constaté aucun accident d'intoxication mercurielle.

► Quant aux fausses membranes du pharynx, je les enlève à l'aide d'un pinceau de ouate hydrophile imbibé d'une solution de nitrate d'argent à 1 pour 30. »

M. Pilière affirme que 98 diphtériques traités par cette méthode ont donné 94 guérisons; on n'a dû pratiquer la trachéotomie que sur six malades, dont deux sont morts.

LE BEURRE TOUJOURS FRAIS

Des méthodes de conservation du beurre, la suivante donne les meilleurs résultats:

Après avoir bien lavé et soigneusement essuyé le beurre avec du linge, on en remplit des pots de grès en ayant soin de n'y laisser aucun vide. Ces pots sont ensuite placés dans une chaudière à moitié pleine d'eau que l'on chauffe ensuite jusqu'à ébullition.

Quand l'eau est refroidie, on retire les pots. Voilà tout. C'est la méthode du bain-marie.

Eh bien! le beurre ainsi préparé est tout aussi frais au bout de six mois qu'il l'était immédiatement après son battage.

En se fondant dans l'eau chaude, il laisse déposer au fond des pots tout le caseum, et on obtient ainsi un beurre tout à fait pur et propre à tous les usages ordinaires.

Son goût est même plus fin que celui du beurre frais battu.

EMPLOI DU COTON POUR LES COUPURES

Tout le monde sait que la toile de l'araignée a la propriété d'arrêter le sang des coupures; mais comme il est peu de personnes qui se soucient d'entretenir ces insectes utiles, mais désagréables, nous croyons devoir indiquer un moyen tout aussi simple: c'est d'entourer la coupure de coton cardé. C'est par erreur que certaines personnes attribuent au coton des propriétés malfaisantes: loin de là, aujourd'hui beaucoup de praticiens le substituent avec avantage à la charpie de toile.

FAITS DIVERS

NÉ A LA BÉRÉSINA

Un vieillard, nommé Thomas, qui vient d'entrer gaillardement dans sa quatre-vingtième année, touchait ces jours derniers au ministère des finances la pension annuelle de 2,500 fr. que lui sert le gouvernement.

L'histoire de ce pensionné de l'Etat est assez curieuse.

M. Thomas, qui est né en 1813, est venu au monde au moment même du passage de la Bérésina. Son père, étant officier de la garde impériale, avait été suivi dans la campagne de Russie par sa femme, et celle-ci donna le jour à un fils à l'heure du fameux passage.

Fait inouï: tandis que l'officier français et son héroïque compagne tombaient sous les balles ennemies, le marmot vivait et était recueilli par les Cosaques.

Il fut adopté par le gouvernement russe; mais, quand il atteignit sa majorité, il se fit naturaliser Français.

Son acte de naissance porte cette mention: « Né à la Bérésina. »

MARCHÉS

DOUÉ-LA-FONTAINE, 13 juin

Froment (l'hectolitre de 77 kilos 1/2), 19 à 20 fr. — Seigle (l'hect. de 75 kil.), 11 50. — Orge (l'hect. de 65 k.), 11 à 12 fr. — Avoine (l'hectolitre de 50 kil.), 7 50 à 8 fr. — Foin (la charretée de 1,050 kilos), 140 fr. — Paille, 45 fr. — Pommes de terre, le d. déc., 60. — Volailles (la couple), 3 à 4 fr. — Œufs (la douzaine), 70. — Beurre (le 1/2 kilo), 1 10 à 1 15. — Petits vins blancs des environs (barrique de 230 litres), 70 fr. — Petits vins rouges, 35 à 40 fr.

BOURGUEIL, 14 juin

Froment, l'hect., 19 fr. — Seigle, 12 fr. — Orge, 11 fr. — Avoine, 8 50. — Pommes de terre, 7 fr. — Haricots de Sois, 20 50. — Haricots rouges, 48 fr. — Beurre, le kil., 2 10. — Œufs, la douz., 0 75. — Dindons, la pièce, 7 50. — Canards, la pièce, 2 05. — Poullets, la pièce, 2 20. — Oies, 5 fr. — Bœuf, le kil., 1 60. — Veau, 1 80. — Mouton, 2 10. — Porc, 1 40.

SABLÉ, 13 juin

Froment, l'hectol., 17 50 à 18 fr. — Avoine, 8 50 à 9 fr. — Pommes de terre, de 3 à 3 50 l'hect. — Poules, de 5 à 5 50 la couple, — Poullets, de 2 50 à 3 50. — Canards, de 3 à 4 fr. — Jeunes canards, de 3 à 3 50. — Pigeons, de 1 50 à 1 60. — Œufs, de 80 à 85 la douz. — Beurre, de 1 15 à 1 35 le 1/2 kil.

CHINE ET JAPON

Grande Exposition Artistique de l'Extrême-Orient
SAUMUR — 18 et 20, rue d'Orléans — SAUMUR

M. Armand LOGÉ, importateur, qui possède actuellement une splendide collection à Angers, vient d'organiser dans notre ville, 18 et 20, rue d'Orléans, un charmant petit Musée où l'on trouvera réunies les productions les plus curieuses de l'art Japonais et Chinois.

M. Armand LOGÉ, étant obligé de cesser les voyages pour cause de santé, vendra tous les objets composant sa collection à des prix dérisoires de bon marché. Ce magasin, unique en son genre, renferme un choix très intéressant de Bibeaux anciens et modernes, tels que: Laques, Ivoires, Bronzes, Emaux cloisonnés, Porcelaines, Meubles, Armes, Paravents, Broderies, etc., etc., tous de provenance absolument authentique.

L'entrée étant absolument libre, chacun s'empressera d'aller visiter le Musée Japonais, et toutes les personnes de goût voudront mettre à profit le court séjour de M. LOGÉ à Saumur (une quinzaine de jours seulement), pour faire l'acquisition, à prix réduits, d'une quantité d'objets destinés à orner leurs habitations; car l'art Japonais est aujourd'hui universellement apprécié chez nous, et, mieux que tout autre, il se prête à la décoration de nos demeures.

PILULES GICQUEL. la Boîte 1^e 50



LE GRESHAM fondé à Londres en 1848
Or d'Assurances sur la Vie, établie à Paris en 1854
Risques Guerre, Voyages, Duel, Suicide garantis.
BENEFICES VIAGÈRES payables sans frais
Sommes payées 30 Juin 92: 234 millions 806 000 fr.
Assurances proposées 30 Juin 90: Un milliard 668.812.555 fr.
Préparées et enseignement gratuit et franc
à Paris, dans les bureaux de la Dr. 30, r. de Provence

M. SOREL, 48, place Saint-Pierre, à Saumur.

LES FRÈRES MAHON « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

ARTICLES DIMINUÉS

Sucre.
Café.
Bougie.
Chocolat
Conserves.
Sirops.
Vin rouge.
Vin blanc.
Rhum.

Expédition franco à domicile par commande de 50 fr., Sucre excepté.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Faillite Grigny

Clôture du procès-verbal de vérification des créances.

MM. les créanciers de la faillite du sieur Grigny, cafetier, demeurant au Bas-de-la-Lande, commune de Neuillé, qui n'ont pas encore fait vérifier ni affirmer leurs créances, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur, le lundi 20 juin 1892, à 10 heures du matin, pour la clôture du procès-verbal des vérifications, après quoi les délais déterminés par les articles 492 et 497 du Code de commerce seront expirés à l'égard des personnes domiciliées en France.

Aux termes de l'article 503 du Code de commerce, à défaut de comparution et d'affirmation dans les délais qui leur sont applicables, les débiteurs connus ou inconnus ne seront pas compris dans les répartitions à faire; toutefois, la voie de l'opposition leur sera ouverte jusqu'à la distribution des deniers inclusivement; les frais de l'opposition demeureront toujours à leur charge.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoirs muni d'une procuration enregistrée.

(468) Le Greffier, COLLIN.

Faillite des sieurs Poignant et Légié

PAIEMENT D'UN DIVIDENDE

MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite des sieurs Poignant et Légié (Bazar Parisien), sont invités à retirer du greffe du Tribunal de commerce leur bordereau sur timbre et à se rendre, munis de ce titre, chez le syndic de la faillite, M. Louis Bonneau, rue d'Alsace à Saumur, le vendredi 17 juin 1892, à 1 heure, pour toucher un 1^{er} dividende de 12.50 0/0.

(469) Le Greffier, COLLIN.

A LOUER

Pour le 24 Juin 1892

UNE

PORTION de MAISON

Rue d'Orléans, n° 69,

Comprenant boutique et plusieurs chambres.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire.

Corsets sur Mesure

ET CORSETS AVEC SUPPORTS
Pour jeunes Filles.

M^{me} V^e CHATELAIN, 18, Grand'Rue, Saumur.

Etude de M^e BEUROIS, notaire à Restigné (Indre-et-Loire).

SUCCESSION bénéficiaire de M. Henri HUBERT-SALMON

VENTE

Aux enchères

Au bourg de Restigné,

Le DIMANCHE 19 JUIN 1892, et jours suivants, à 1 heure,

Par le ministère de M^e BEUROIS D'UN

Beau et Nombreux Mobilier

Comprenant notamment:

Salon, salle à manger, chambre à coucher, tables, armoires, coffre-fort, machine à coudre, pendules, chaises, bureaux, grand buffet de cuisine, appareil à glace, table à ouvrage, fauteuils, glaces, suspensions, fusils, revolver, pistolets, sabre, porte-manteau à glace, caves à liqueurs, tentures de fenêtres, tapis.

Draps, serviettes, torchons. Garnitures de cheminées, batterie de cuisine, vaisselle.

Voitures à 4 roues, cabriolet, carriole, charrettes, tombereau, charrue, herse, établi complet.

Outils de tonnelier, de culture et de jardinage.

800 bouteilles vides, porte-bouteilles en fer.

Harnais de voitures et de charrettes.

Vins en bouteilles: blanc, Montbazillac, Bergerac et Sainte-Foy, rouge, Restigné 1881, 1883, 1887 et 1889.

5 tasses à goûter, faisans, cages, volières, banes et chaises de jardin.

5 cuves tirant 16, 40, 80, 110 et 132 hectolitres.

Pressoir, broyeur à cylindre, pompe à vin.

Bois de chauffage.

Et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, et 10 0/0 en sus.

A VENDRE

Grande quantité de Moellons; Quantité de Javelles de sarmets de vignes;

Un beau et bon petit âne, l'équiper et la charrette.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

A LOUER

Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Précédemment occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'Ecole de cavalerie.

Avec beau jardin bien arboré et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

UN CLOS

D'une contenance de 70 ares

Avec Maison, Pressoir, Pompe et Bassin.

Situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M^{me} V^e COURALEAU.

A LOUER

L'HOTEL DE L'ESPERANCE

Comme Hôtel

OU MAISON DE COMMERCE

Place Saint-Nicolas.

S'adresser à M^{me} FERBU, rue Saint-Nicolas, n° 12.

Appartement au 1^{er} étage

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, rue Nationale, 24.

S'adresser à M. GOUBIN-CHALOT, qui l'habite. (426)



Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris? Avez-vous des pellicules? Vos cheveux tombent-ils? ...

Prenez le ROYAL WINDSOR. Ce produit est le seul qui agit sur la racine du cheveu et le fait pousser de nouveau. ...

Se trouve, à Saumur, chez: M. COUTARD, 2, rue Saint-Jean; M. MASCHET, rue Saint-Jean; M. RENÉ, rue Saint-Jean; M. PICHARD, rue Nationale; M. DAUBIGNY, coiffeur-parfumeur, 37, rue d'Orléans.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^e

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4°

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^e, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

Première édition: trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro: trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT FILS

SPÉCIALITÉ POUR BAPTÊMES
Confiserie surfine

Boîtes rondes ou carrées, toutes couleurs, vides, 30, 40, 45 et 50 cent.	la composition quelque soit le nombre)
Boîtes garnies en bonne qualité, 0.80, 1.50, 2.25 et 2.75.	Boîtes pour Baptêmes de Poupées
Bel assortiment de Boîtes fantaisie	Bonnons universels (Tavernier) le 1/2 kil., 1.60
Boîtes Marraines, de 1.25 à 5 fr.	Tablettes Menthe Nit-cham, 1.60
Boîtes à Gants et à Mouchoirs.	Pastilles au parfait Guignolet, 1.75
Dans les 48 heures, boîtes avec nom et date du baptême (2 fr. en plus pour	Id. la boîte, 0.60 et 1 fr.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Saison Printemps et Eté — PARIS A SAUMUR — Saison Printemps et Eté

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR MODERNE

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Vêtement complet en Cheviot toutes nuances, depuis 35 fr. sur mesure

27, rue d'Orléans, Saumur - COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE - Saumur, rue d'Orléans, 27

GRANDE DISTRIBUTION DE DEVINETTES